



INVITATION CONFERENCE DE PRESSE MARDI 17 MARS 14h30

16 mars 2015

La baisse des financements publics aux associations : Un phénomène destructeur qui appelle une mobilisation !

On commence à constater, dans toute leur ampleur, l'application de la rigueur et de l'austérité au niveau des communes et des villes. Les baisses moyennes de subventions aux associations sont souvent de l'ordre de 10 %, comme à Arras ou à Aubagne, mais atteignent parfois 25 % comme à Chalon sur Saône¹.

Ce n'est que le début d'un mouvement de fond qui montre que les associations sont considérées comme une des premières variables d'ajustement des collectivités publiques.

Un groupe de travail vient d'être constitué par le gouvernement et l'Association des maires de France (AMF) pour analyser « l'évolution des finances du bloc local et son impact sur l'investissement public ». **Nous demandons que ce diagnostic s'étende également à l'impact des restrictions budgétaires sur le devenir des associations.**

En effet, cette diminution est loin d'être uniforme. Certaines communes, comme Saintes, font supporter les deux tiers de la baisse des subventions aux associations à vocation sociale. D'autres comme Romans ou Sartrouville, font subir des baisses sélectives importantes (jusqu'à 40%) aux Maisons de Jeunes, aux centres sociaux ou aux activités d'aide aux adolescents des quartiers populaires. Dans le domaine de la culture, l'hécatombe a déjà commencé et s'amplifie. On trouvera *-en [lien ICI](#)-* une liste de 150 festivals, activités et manifestations culturelles annulés ou remis en cause.

Pendant ce temps, dans le cadre de la première lecture du **projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République** (NOTRe), l'Assemblée nationale a déclaré irrecevable l'amendement proposant que la jeunesse, la vie associative et l'éducation populaire figure parmi les compétences partagées des collectivités locales, consacrant la transformation dans le temps du fait associatif comme un simple instrument de prestations de biens et de services.

Il est irresponsable, alors que le Premier ministre se désole de la percée du Front National, de faire preuve d'un tel aveuglement sur les conséquences de ces décisions. **Le gouvernement ne peut pas demander d'un côté aux associations d'être présentes dans le sursaut civique qu'il appelle de ses vœux, et de l'autre provoquer la disparition de tout le tissu associatif local. Cet enjeu est primordial pour la démocratie et la société.**

C'est pourquoi les associations se mobilisent !

Le Collectif des associations citoyennes vous convie à une conférence de presse qui permettra de dresser un premier diagnostic de la situation et de vous présenter les actions envisagées, partout en France, dans le cadre du Printemps des associations citoyennes :

Mardi 17 mars 2015

à 14h30 au local du Collectif (dans les locaux de Peuple et Culture)

108 rue Saint Maur 75011 Paris –métro Parmentier-

Collectif des Associations Citoyennes

108 rue Saint-Maur 75011 Paris - tél : 07 70 98 78 56

contact@associations-citoyennes.net

Voir plus d'informations sur le site www.associations-citoyennes.net

¹ Rappelons que les estimations du Collectif pour l'année 2015 tablaient sur une diminution des subventions de l'ordre de 7 %. La réalité se situe donc au-delà de nos estimations. Que disent nos statisticiens ? (Cf article « [Ne soyons pas aveugles !](#) »)